

Un grand principe, car il a établi cette doctrine, que le libre échange est un droit non moins sacré que la propriété même, sans autres limites que les besoins du Trésor pour le bien de la société;

Un grand intérêt, puisque le libre échange, selon lui, serait à la fois avantageux au gouvernement, aux producteurs, aux consommateurs, et aux protégés eux-mêmes;

Une grande et belle œuvre, attendu que l'abolition des abus du système prohibitif, en enrichissant les nations, répandrait l'aisance dans les classes moyennes et adoucirait les souffrances de ces classes infimes pour lesquelles la sécurité de la nourriture est un bienfait aussi grand que la vie même.

Pour terminer, je résume en peu de mots les titres que M. Cobden a acquis dans son pays à notre admiration;

Il a fait de son sentiment un élan national, de sa pensée une opinion publique, de ses vœux un article de loi dans un grand royaume.

M. Cobden a répondu à cette allocution par le discours suivant:

Messieurs, qu'il me soit permis de vous adresser les plus sincères remerciements pour l'accueil aussi gracieux qu'hospitalier que je reçois au milieu de vous, et aussi pour la sympathie que vous avez témoignée en faveur de ces principes auxquels mon nom se trouve associé.

Les promoteurs de la liberté commerciale en Angleterre n'ont eu que ce but unique, faire disparaître les restrictions qui s'opposent à l'accroissement des relations commerciales entre les diverses nations de la terre. Jamais nous ne sommes descendus dans l'arène des partis politiques. Nous avons prescrit toute allusion à la forme des gouvernements; nous nous sommes soigneusement renfermés dans les limites d'une question de science économique, science qui intéresse à un égal degré la prospérité et le bonheur de chaque nation, quelle que soit la forme de son gouvernement. Où trouver, en effet, un gouvernement qui n'ait pas intérêt à gouverner un peuple riche, florissant, heureux?

J'ai foi dans le progrès du libre échange en tout pays, parce que d'un tel progrès doit résulter un avantage égal pour les gouvernements et pour les gouvernés. Il y a ici une double leçon à recueillir, leçon comprise jusqu'à présent par deux seules nations, et de laquelle on apprend comment les revenus de l'Etat peuvent augmenter par la diminution de droits de douane. Ce système de sage diminution doit être reconnu propre à accroître la population, le commerce, la richesse de la nation, et à la rendre, par conséquent, plus capable de concourir, par le moyen des impôts, aux charges de l'Etat. Et ici, pour mieux éclaircir ma pensée, j'exposerai, messieurs, quelques faits.

Les Etats-Unis d'Amérique jouissent d'un tarif de douane qui est peut-être le plus modéré du monde entier. Et là les neuf dixièmes du revenu national proviennent des douanes.

En Angleterre, où nous sommes entrés depuis un quart de siècle dans la voie de la liberté commerciale, un tiers de notre immense revenu est fourni par les douanes.

En France, un dixième seulement des taxes publiques est tiré des perceptions douanières. Mais ce pays a fait à peine un premier pas dans le chemin qui conduit à la réforme de ses tarifs.

Quant à l'Espagne, où domine jusqu'à présent le système restrictif absolu, le revenu de la douane figure seulement pour un treizième dans le budget annuel.

En fixant les regards sur d'autres pays, je pourrais démontrer comment, à mesure qu'ils s'éloignent des maximes du libre échange, ils stérilisent davantage les ressources de leur trésor. Et ainsi, reconnaissant qu'en ce point l'intérêt des peuples se confond parfaitement avec celui de leurs gouvernements, j'ai foi pleine et entière dans la diffusion par toute la terre de ces prin-

cipes commerciaux dont je me suis fait l'humble défenseur.

Je ne saurais manquer de vous rappeler, messieurs, que l'abolition des restrictions commerciales doit être une source féconde d'avantages pour votre belle ville de Gènes.

La nature a creusé pour vous un port spacieux et profond sur les rives d'une mer qui n'est pas renommée pour ses bons ancrages; vos négociants réunissent les capitaux à l'intelligence. Je ne puis oublier que de leurs rangs sortit ce grand, ce hardi génie qui osa voguer à la découverte d'un monde. On reconnaît généralement en vous tous les éléments de la grandeur commerciale; il ne manque à votre énergie qu'un champ plus libre pour faire monter votre superbe patrie, au comble de la prospérité, prospérité durable, parce qu'elle sera fondée sur les principes de la justice et de l'humanité.

M. Cobden ayant fini de parler, l'honorable M. Ailez, consul, a porté, dans les termes suivants, le toast final:

Trois grandes découvertes comme l'a dit un économiste distingué, M. Wolowski, dans une assemblée tenue en France pour la liberté commerciale, trois grandes découvertes ont produit trois grandes révolutions dans le monde. Un peu de fer dans un tube rempli de poudre a fait croquer le système féodal; un peu de plomb fondu dans un moule d'imprimerie a affranchi la pensée humaine; un peu d'eau vaporisée doit préparer l'alliance des peuples, messieurs, il ne saurait y avoir, pour porter un toast à la paix entre les nations de circonstance plus opportune que celle qui nous rassemble; car si la liberté commerciale favorisée par la vapeur arrivait un jour à réunir les nations, elle rendrait la guerre inutile et impossible;

Inutile; en effet et l'échange des différents biens repartis sur le globe par la providence ferait jouir chaque peuple de ceux qui lui manquent, aucune nation n'aurait plus besoin de rien ravir aux autres;

Impossible: car les peuples dont la liberté commerciale embellirait l'existence respective, comprendraient que se combattre, c'est se suicider.

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,

Par le Steamer de Boston du 1er d'Avril 1847
SERA CLOSÉ AU
Bureau de Poste de Montréal,
LE 27 DU COURANT A 7 HEURES P. M.
Les journaux doivent être livrés à 5 heures.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 16 MARS 1847.

La situation.

Le monde politique continue à s'occuper des bruits courants, sur de prétendues ouvertures faites à l'opposition; nous ne savons pas que de telles ouvertures ont été faites à l'opposition, comme parti, mais ce que nous pouvons recueillir de toutes ces rumeurs c'est que quelques propositions ont été soumises à M. Morin. De quelle nature sont ces propositions et sous quelle forme elles lui ont été adressées, nous l'ignorons entièrement.

Mais nous le répétons encore auones ouvertures ont été faites au parti libéral, constituant l'opposition parlementaire. Les journaux ministériels ont beau crier encore à l'impraticabilité de nos hommes politiques, nous sommes prêts à prouver que tous ces articles mensongers n'ont pour but que de jeter de fausses impressions dans le public et de faire naître dans l'esprit de lord Elgin des préjugés contre les chefs du parti libéral.

En effet qu'y a-t-il dans la conduite de nos chefs pour les croire disposés à faire une opposition factieuse et inconstitutionnelle? N'ont-ils pas toujours été consistants depuis leur abandon du pouvoir en 1843? On ne les a jamais depuis appelé à joindre le gouvernement comme parti, et tous les efforts qu'a faits M. Draper pour appuyer son cabinet sur l'influence de quelques Canadiens-Français, ont été repoussés, pour quoi? parce qu'on ne peut et qu'on ne doit pas s'attendre que quand le ministère est prêt à tomber, qu'il ne peut conduire le gouvernement, l'opposition vienne à son secours. Nos hommes politiques sont dans leur droit, aujourd'hui comme ils l'étaient lors de la correspondance-Carlin.

Quelle a été, au contraire, la conduite du Cabinet depuis les élections générales? N'a-t-il pas violé tous les principes constitutionnels au point de se voir condamnés par ses propres amis? Sans l'influence personnelle de Lord Metcalfe, aurait-il eu ses quelques voix de majorité dans la Chambre? Sans les fraudes, les intrigues les plus honteuses, les aurait-il conservés? aurait-il pu traverser la Session? Tout le monde sait ce qu'on a fait de la Question de l'Université, et tout le monde connaît également les tripotages qui ont accompagné les précédents parlementaires. Que veulent dire aujourd'hui les propositions de M. Draper? N'est-ce pas encore une insulte à faire au parti libéral, que de s'adresser à quelques individus dans ses rangs pour replâtrer son ministère? M. La Fontaine est à la tête de l'opposition; si M. Draper ne peut conduire le gouvernement, pourquoi ne suit-il pas la seule pratique constitutionnelle, celle de résigner et de laisser la place au chef de l'opposition?

Que fait-on en Angleterre dans une pareille situation? Verrait-on le chef d'un Cabinet whig s'adresser non pas au chef du parti tory, mais à un de ses amis, et l'inviter à joindre le Cabinet whig? La chose serait par trop ridicule. En Canada, en ce moment, la situation est parfaitement définie. Le Cabinet Draper est dans un état incomplet, incapable de conduire les affaires sous longtemps. Qu'y a-t-il à faire? Une coalition? une coalition n'est plus possible. Mais on nous dit: Le parti Conservateur a une grande majorité dans le Haut-Canada, voulez-vous gouverner sans eux? A cela nous pouvons répondre que ce même parti avait une majorité dans le Parlement de Lord Sydenham, quand M. Baldwin fut appelé au pouvoir avec M. La Fontaine. Ces messieurs et le parti qu'ils conduisaient en ont-ils moins eu une immense majorité tout le temps qu'ils ont été au pouvoir? Les affaires en ont-elles moins bien été pour cela? Aujourd'hui ce serait comme alors. Que MM. La Fontaine et Baldwin soient appelés à se réunir à former un Cabinet, et nous pouvons prédire que dans la Chambre actuelle ils auront une majorité.

Nous ne devons pas perdre patience, les vrais principes triompheront. Il faut que M. Draper complète son cabinet ou qu'il résigne, il n'y a pas d'alternative, c'est là ce que dit le Morning Courier ces jours passés, qui est appuyé en cela par d'autres organes de l'opinion publique. Le pays a déjà trop souffert de l'état de choses actuel.

Nous regrettons que lord Elgin ait trouvé à son arrivée ici un cabinet composé de gens sans principes et sans pudeur qui peuvent être un obstacle aux meilleures intentions d'un gouvernement, mais nous nous flattons que son bon sens et ses connaissances en fait de politique de parti

lui feront bientôt connaître la valeur de ceux qui l'entourent.

Pour terminer nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours prononcé dans la Chambre des Communes, en Angleterre, par lord Elgin, alors lord Bruce, dans des circonstances qui ressemblent beaucoup à celles dans lesquelles nous sommes aujourd'hui placés. Il y avait lutte entre les whigs et les Tories. Les whigs étaient entrés au pouvoir avaient fait un appel au pays. Après les élections-générales, avant l'assemblée de la législature, un membre du cabinet, lord Stanley, avait été obligé de reconnaître dans une assemblée, qu'il y avait une majorité contre le ministère. Dès ce moment dans l'opinion de lord Bruce, le cabinet devait résigner, c'était son devoir; à la réunion des chambres, lord Bruce, en secondant l'amendement à l'adresse fit le discours suivant, dont nous empruntons la traduction à la Minerve.

DISCOURS DE LORD ELGIN.

Dans la Chambre des Communes, en 1841, en secondant l'amendement de M. Wortley à l'Adresse en réponse au Discours de Sa Majesté.

Lord Bruce.— Comme représentant d'une ville commerciale importante, qui s'accroît chaque jour en population, en commerce et en richesse, et qui est destinée à jouer avant peu d'une partie considérable du commerce d'importation de ce pays, je crois de mon devoir de profiter de la première occasion de faire connaître à la chambre, que, quelque grande que soit la différence qui existe entre mes constituants et ceux de mon honorable ami qui a proposé l'amendement, par rapport aux intérêts et aux sympathies de localité, ils concourent cependant bien cordialement avec eux en adoptant, dans toute leur étendue, les sentiments exprimés dans cet amendement, qui vient d'être lu à la chambre. Comme l'amendement tend à examiner notre sympathie avec la résolution passée, dans la chambre des communes, résolution qui déclarait un manque de confiance dans les ministres actuels de Sa Majesté, il n'est pas inconvenable pour un nouveau membre quelque insignifiant et quelque obscur qu'il soit, de prendre une part saillante au soutien de cet amendement. Par le sort de cet amendement, il est tout à fait clair que l'on connaît d'une manière certaine et correcte jusqu'où s'étend la sympathie de cette chambre avec le vote de la dernière session; et je crois que les deux côtés de la chambre admettraient que, dans l'état actuel des affaires, il ne serait ni convenable ni désirable de procéder à la considération d'aucune autre affaire tant qu'on ne sera point assuré de l'étendue de cette sympathie; tant qu'on n'aura point vu clairement l'effet de la dissolution; tant qu'on n'aura point montré que le verdict du pays a rejeté ou confirmé le jugement que la dernière chambre des communes a prononcé contre les présents ministres. Après la récapitulation qui a été faite par mon honorable ami des motifs sur lesquels la chambre s'est appuyée en retirant sa confiance aux conseillers actuels de Sa Majesté, il serait tout à fait inutile pour moi d'abuser longtemps de l'attention de la chambre; mais il est un ou deux points sur lesquels je dirai quelques mots. Et, d'abord, je réfero au manifeste, que le noble lord, le secrétaire pour les colonies, a cru à propos d'adresser récemment à ses nouveaux constituants. Dans ce manifeste, le noble lord a admis une chose très importante. Elle a été publiée sans hésitation ni réserve; et, d'après le style, d'après l'avidité avec laquelle les partisans du noble lord s'emparaient du manifeste et le commentèrent, il a le caractère et l'apparence d'une production qui n'est point éphémère. Le noble lord dans ce document a fait l'admission que la dernière dissolution du parlement avait été une défection, et que la majorité des nouveaux membres était défavorable au gouvernement de Sa Majesté. Je suis prêt à admettre que dans les cas ordinaires, le succès ne peut être l'indication du mérite; mais si jamais il y eut un cas où l'inverse de cette proposition fût une preuve d'incapacité, ou peut-être quelque chose de pire, c'est dans une occasion comme celle-ci, où les ministres responsables d'un monarque constitutionnel, travaillant sous le stigmate d'un vote de censure passé par une chambre des communes élue sous leurs propres auspices, ont conseillé au monarque, d'en appeler au corps con-

stituant, et sont complètement incapables de reprendre leur position.

Je ne mets pas en question la prérogative de la couronne; au contraire, je désire que cette prérogative soit libre et sans entraves. Les ministres qui ont avisé ainsi notre souverain ne pourraient être justifiés que sur l'hypothèse que le jugement dont ils étaient mécontents serait renversé par la voix populaire. Mais le résultat a prouvé que cette attente était vaine; et l'avis ainsi donné ayant manqué pleinement son but, il ne peut être regardé que comme une nouvelle preuve de l'incapacité de ceux qui l'ont donné, et comme aggravant le poids des accusations auxquelles ils se sont déjà assujettis. J'admets qu'avant que le noble lord se fut adressé à ses constituants, les ministres de la couronne eussent pu, avec quelque apparence de justification, dire qu'ils n'avaient eu jusqu'à ce moment, aucun moyen de s'assurer des sentiments du parlement sur leur conduite et leurs principes; mais le noble lord eut le courage de ne profiter d'aucun subterfuge de cette sorte. Il a reconnu qu'ils avaient été défaits par une étonnante majorité. Après cette admission, tout le pays fut étonné d'entendre déclarer que, nonobstant la position dans laquelle se trouvaient les ministres, les dignités et les émoluments continuaient à subsister avec autant de profusion qu'à aucune autre époque auparavant. Ou se rappellera que lorsque le noble lord fit sortir son manifeste, ce fut sous des circonstances très particulières. Le noble lord exposait qu'il désirait connaître ce que prouverait l'état général de ces retours, afin de pouvoir se guider dans la conduite qu'il conseillera au gouvernement de suivre; mais, après s'être assuré de ce fait, le noble lord a-t-il dit qu'il se repentait de l'avis qu'il avait donné, ou qu'il regretta d'avoir ébranlé les fondements de la société, fiévreusement, et sans aucun effet? Le noble lord a-t-il considéré les souffrances des pauvres ouvriers de Bolton et d'ailleurs, qui ont souffert un tort considérable par la stagnation de leur commerce, en conséquence des discussions continuelles de ces propositions abortives? Le noble lord a-t-il dit que la seule réparation qu'il pouvait faire dans les circonstances était de remettre entre les mains de sa souveraineté le dépôt qu'elle lui avait confié, en le priant de le confier à quelque autre personne plus capable de remplir les devoirs, de cette charge?

Le noble lord a-t-il dit qu'il ne continuait à rester en emploi que dans la vue de garder un semblant de pouvoir, mais qu'il n'exercerait les fonctions du pouvoir que dans les cas d'absolue nécessité? Non, la Gazette de chaque jour donne le démenti à cela. Le ministère, dans la Gazette de chaque jour montre indomptablement qu'il est prêt à rencontrer la majorité de cette chambre; et je ne crains pas de dire que, si le service public ressemblait à celui que l'on voit dans la position actuelle des partis dans cette chambre, s'il y a quelque inconvénient que le gouvernement soit défait par un amendement sur sa propre adresse, le blâme doit en retomber sur ses propres épaules. Ce cas, il est vrai, est tout à fait anormal, et je crois que dans toute l'histoire de l'Angleterre il n'y a qu'un seul exemple d'un cas semblable.

Indépendamment de l'expression générale de manque de confiance dans les ministres qui est la pierre fondamentale de cet amendement, il est en ou deux points sur lesquels je désire faire quelques remarques. Le premier, c'est que l'amendement coïncide avec l'adresse quant à la nécessité d'adopter des mesures pour éviter une défection dans le revenu. L'amendement et l'adresse s'accordent jusque là; mais je ne puis concourir avec l'adresse à attribuer tous les manquements qui sont survenus aux causes et spécifiques; je ne puis concourir avec l'adresse à déclarer que des expéditions nécessaires, entreprises pour la défense de l'honneur national, ont été la seule cause de ces manquements de fonds; car je crois qu'une dépense inconsidérée et sans jugement faite dans ce pays a beaucoup aggravé les maux dont on se plaint dans l'adresse et l'amendement; et l'énorme accroissement qui a eu lieu dans ces dernières années dans les divers estimes, est très propre à corroborer cette opinion. Je ne saurais admettre que l'augmentation de la dépense doive être la pierre d'appoint pour l'introduction d'un nouveau système commercial et financier, à moins que ce nouveau système ne soit proposé et approuvé, à cause de son mérite particulier. Le gouvernement a eu recours à ce cri poussé pour la liberté du commerce, afin de cacher sa mauvaise régie et de pouvoir combattre ceux qui ne peuvent adopter ce cri, en les traitant comme des ennemis du peuple, mais leur tentative a complètement échoué par tout le pays. Je ne conçois pas que nous sentions sur le libre échange soient du tout

indéfinissable émotion vient tout à coup, les assaillant lorsque la prière s'échappe en accents passionnés, en paroles d'amour, en versets odorans et suaves, auxquels répondent des voix de jeunes vierges, des voix douces, comme le son qui tombe et tremble sur un timbre d'or. L'âme se fond de langueur à ces syllabes latines qui parlent de roses mystiques, de lys de Saron, des tours d'ivoire, du platane au bord des ruisseaux, des vierges belles et brunes, du bien-aimé qui attend la fille de Sion sur une couche de baume et de cinnamome. A tous ces élans emblématiques de l'Eglise et de l'époux, le néophyte se brûle, comme à un foyer profane; il se serre ses bras contre le lin blanc, contre l'étoffe bénie dont il est revêtu, et ce lin et cette étoffe donnent la flamme à ses mains qui les touchent; s'il respire, la tentation pénètre en lui avec les parfums des fleurs qui couvrent l'autel, avec l'odeur irritante de la cire et de l'encens; s'il ouvre les yeux, il voit de jeunes femmes à genoux, bien plus dangereuses dans leur pudeur sainte que la courtisane sur son char; s'il écoute, il entend leur voix; s'il se recueille et ferme les yeux, oh! alors l'enfer se charge du tableau; c'est un combat éternel entre une chair toujours faible et une pensée pieuse qui vient d'en haut et ne la sauve jamais.

C'est ainsi que la voix du monde, empruntant une langue mystique, retenait Adrien sur les marches de l'autel. Il n'avait qu'une parole à dire pour être à Dieu, si toutefois on peut être à Dieu lorsqu'on porte au fond du cœur une image à laquelle on sacrifie en secret. Dans ces jours décisifs, la pensée est si prompto qu'elle peut résumer en un instant tous les plaidoyers du monde et de Dieu. Adrien regarda autour de lui, il ne vit qu'une résignation douce et benoîte sur les visages de ses amis; il regarda l'autel et vit un abîme; il se rappela la formule des vœux et recula devant un

inévitables parjure. Derrière lui, il vit le monde avec ses séductions, ses fracas, ses folies; autre abîme, dit-il, damnation des deux côtés. Entre ces deux précipices, un ange se leva, la blonde vierge de Trianon; gracieuse image, une seule fois entrevue et à jamais présente. Adrien caressa ce fantôme, même sur le sacré parvis; il se demandait s'il pouvait l'oublier; non, non, l'apparition radieuse le suivait partout dans sa vie de prêtre, à la chaire, au confessionnal, à la consécration; elle l'enveloppera d'un tissu de sacrilèges. En ce moment où il peut encore penser à elle sans crime, que peuvent la voix de l'archevêque, le chant de l'archidiacre, les psalmodies lentes et pieuses de ses amis? Adrien est à Trianon; il foule un gazon de velours; il entend le frôlement d'une robe, le son d'une voix d'ange; il rappelle le songe de la dernière nuit; il se retrouve sous l'impression de volupté fiévreuse qui fut un crime dans son rêve, et ferme les yeux pour ne pas voir sa mère, sa pauvre mère toute joyeuse de son fils.

L'archevêque appelle Adrien par son nom. — Qui m'appelle? s'écrie le jeune homme. — Il est pâle et convulsif; ses amis l'entourent et le conduisent au prélat.

— Recevez, lui dit l'archevêque, cette étole blanche de la main de Dieu...

Un grand tumulte se fait dans le sanctuaire; la cérémonie est interrompue; un cri de femme retentit dans l'église; la foule s'écoule, regarde, interroge; Adrien s'était échappé de l'autel, comme un taureau des mains du sacrificateur. Le lendemain, dans une petite maison de Compiègne, la mère d'Adrien lui parlait ainsi; — La miséricorde de Dieu est grande, mon fils; il t'appelait à lui, tu as résisté à sa voix; mais il te pardonnera. On se sauve dans le monde comme dans l'Eglise, pourvu qu'on vive suivant les préceptes de Dieu. Tu peux encore trouver un saint bonheur dans le mariage, avec

une femme et des enfants; c'est aussi une digne vocation que celle de père de famille; élever des créatures pour aimer et servir Dieu, c'est une mission chrétienne que Dieu récompense quand elle est saintement remplie. Ecoute ta mère, Adrien; prie surtout avec foi, fermeté et confiance, afin que Dieu t'amène par la main l'épouse choisie, comme il fit autrefois pour Rebecca. Oh! tu la trouveras digne de toi celle qui est dans tes vœux; vous associerez vos deux âmes; elle sera la chair de ta chair, les os de tes os; non pleure plus, enfant, viens embrasser ta mère, ta bonne mère qui ne vit plus que de ta vie, qui souffre de tes douleurs, qui sera si heureuse de te joie...

— Tu ne sais pas combien j'ai besoin de tes paroles ma bonne mère, lui disait Adrien; oh; parle-moi toujours ainsi; répète-moi bien que nous la chercherons cette femme céleste, que nous la découvrirons dans quelque coin de ce monde, à moins que ce ne soit un de ces anges que Dieu envoie autrefois, aux hommes lorsqu'ils étaient purs. Ta voix a déjà guéri ma fièvre, rafraîchi mon sang; je me retrouve fort et serein... Oh! quelle horrible scène, hier à l'église! dis, ma mère, quel scandale!

— Ne pensons plus à cela, mon fils... — Oui, ma mère, n'y pensons plus... C'est accablant!... — N'aimes-tu pas mieux être libre aujourd'hui de tout pacte avec l'Eglise, qu'enchaîné par des vœux qui t'auraient rendu peut-être sacrilège?... — Oh! oui! oui! ma mère, sacrilège!... Je suis calme, je suis heureux... Nous la découvrirons, n'est-ce pas?... — Qui, mon fils?... — L'ange... — Ah! oui! Adrien, l'ange de Trianon; sois tranquille... Dieu nous aidera; Dieu permet l'amour chaste. Le mariage est un sacrement...

— Sans doute, c'est un sacrement institué par Jésus-Christ, comme l'ordre... On peut se sanctifier dans tous les états... Tout le monde ne peut pas être prêtre...

— Bien, mon fils, tu viens de sourire; c'est un symptôme de guérison... Donne-moi ta main, que je tâte ton pouls... Tu n'as plus qu'une agitation bien légère... presque rien... C'est un miracle après la mauvaise nuit que tu as eue...

— Que nous avons eue, ma mère... Croyez-vous qu'elle habite Versailles?... — Qui?... — La femme...

— Ah!... mais oui, Versailles ou Paris... Nous la retrouverons, non au. Songe à ton rétablissement, c'est le plus pressé.

— Je suis tout-à-fait bien, ma mère; je puis me lever, je puis marcher; demain je veux aller à Versailles.

— Non, mon ami, attends, tu n'es pas assez fort.

Eh bien! après-demain... Crois-tu qu'elle soit riche?

— N'es-tu pas riche, toi aussi? mon bien est le tien. Tu es vingt mille francs de rente; avec ta fortune on peut prétendre à un parti de cour; jeune, riche et beau, quelle femme te refuserait pour époux? A moins que...

— A moins que?... — Si elle était déjà engagée... — Non, non, c'est impossible! Une jeune personne de seize ans au plus... O ma mère, que tu es heureuse de ne pas nimer une femme!

— Enfant!... écoute-moi: tu as passé une nuit bien agitée; crois-moi, dors un peu! le sommeil guérit; je ne te quitte pas, moi, je reste à ton chevet; je garderai ton sommeil. — Ma bonne mère! Oui, tu as raison; je vais dormir une heure. Si mon sommeil était pénible, réveille-moi... Je crains les songes... récite, pour moi, pendant que je dors, l'hymne Te lucis

ante terminum; elle écarte les mauvais rêves. — Oui, mon enfant, que ton bon ange te couvre de ses ailes! Dors, je prie.

Quelques temps après, la ville de Compiègne se pavait des toits aux clochers; c'était une grande fête royale; le château resplendissait de toilettes; le parc était tout joyeux de bruit et de foule. Adrien, vint se mêler à cette foule pour lui emprunter un peu d'insouciance et de distractions. Mille groupes de curieux s'étaient réunis sur la terrasse du château, et tous les regards paraissaient converger sur un seul point. Adrien se laissa gagner par la contagion de la curiosité; aussi lui regarda dans la même direction; tous ces yeux suivaient avec admiration une dame magnifiquement parée. Adrien tomba de faiblesse sur ses genoux; ses voisins s'alarmèrent, et lui tendirent les mains pour le relever, car il était pâle comme un cadavre.

— La voilà, enfin! dit-il. — On le fit asseoir sur un banc de gazon... Ses deux bras étaient tendus vers l'apparition...

— Savez-vous quelle est cette femme! demandait-il à la personne qui l'avait secouru dans sa faiblesse.

— Mais oui, Monsieur, répondit-elle. — Vous le savez! — Mais tout le monde le sait, mon bon monsieur.

— L'ange de Trianon! Oh! qu'elle est belle!... Que fait-elle ici? — Elle vient de se marier... — Se marier!... Et avec qui? — Mais d'où sortez-vous, mon cher monsieur? — Avec le roi des Belges.

Adrien, poussa un cri lugubre et tomba la face contre terre. Mais il n'en est pas mort. Dieu et sa mère lui sont venus en aide. Adrien est aujourd'hui un excellent époux, à Batavia; il a épousé la nièce du gouverneur, et il enseigne le cathéchisme aux esclaves malais. MARY.